



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/CP/1995/L.8/Rev.1
5 avril 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Première session
Berlin, 28 mars - 7 avril 1995
Point 6 c) de l'ordre du jour

REGLEMENT DES QUESTIONS EN SUSPENS ET ADOPTION DE DECISIONS

Projet de décision sur le point 5 d) iv) de l'ordre du jour,
présenté par le Président du Comité plénier

Le Comité plénier recommande à la Conférence des Parties d'adopter la décision suivante :

Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à
son fonctionnement : autres contributions volontaires pour
l'exercice biennal 1996-1997

La Conférence des Parties,

Rappelant les paragraphes 15 et 16 de ses procédures financières 1/,

Ayant examiné les prévisions concernant les autres contributions

volontaires nécessaires pour l'exercice biennal 1996-1997

(FCCC/CP/1995/5/Add.2).

1. Invite les Parties à verser des contributions au fonds spécial aux fins de la participation, mentionné au paragraphe 15 des procédures financières, pour répondre à des besoins estimés à 2 770 990 dollars en 1996 (y compris des frais généraux d'un montant de 318 790 dollars) et à 2 049 590 dollars (y compris des frais généraux d'un montant de 235 790 dollars) en 1997;

1/ Voir A/AC.237/91/Add.1, conclusion k).

2. Invite également les Parties à verser des contributions pour répondre à d'autres besoins de financement volontaire du secrétariat de la Convention, d'un montant de 1 310 460 dollars (dont 150 760 dollars au titre des frais généraux) en 1996 et de 1 451 370 dollars (dont 166 970 dollars au titre des frais généraux) en 1997;

3. Prie le chef de secrétariat de faire rapport à la Conférence des Parties sur l'état des contributions volontaires, et de présenter des propositions concernant tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter dans ce domaine pour l'exercice 1996-1997.
